

Overuse of Solitary Confinement in Canadian Prisons

WHEREAS Canada's prison population is increasing rapidly as a result of legislative changes including mandatory minimum sentences and increased sentences;

WHEREAS the term 'solitary confinement' refers to a range of forms of separate or isolated confinement, including administrative and disciplinary segregation;

WHEREAS current statutes governing the use of solitary confinement in Canadian correctional institutions lack clarity and provide insufficient guidance to prison staff;

WHEREAS the overuse of solitary confinement in Canadian correctional institutions has been recognized in reports including the Arbour Commission of Inquiry, the Coroner's Inquest Touching the Death of Ashley Smith and several reports of the Correctional Investigator;

Recours abusif à l'isolement cellulaire dans les prisons canadiennes

ATTENDU QUE le nombre de personnes incarcérées dans les prisons canadiennes croît rapidement, en conséquence de modifications législatives, notamment l'imposition de peines minimales obligatoires et de peines plus lourdes;

ATTENDU QUE le terme « isolement cellulaire » s'entend d'une gamme de différents types de détention isolée, dont l'isolement préventif et l'isolement disciplinaire;

ATTENDU QUE les lois en vigueur qui régissent l'isolement cellulaire dans les établissements correctionnels canadiens manquent de clarté et ne fournissent pas d'indications suffisantes à l'intention du personnel des prisons;

ATTENDU QUE le recours abusif à l'isolement cellulaire dans les établissements correctionnels canadiens a été reconnu dans des rapports, notamment celui de la Commission d'enquête Arbour et de l'enquête du coroner sur le décès d'Ashley Smith, ainsi que de nombreux rapports de l'enquêteur correctionnel;

WHEREAS the debilitating effects of both short-term and long-term solitary confinement on the wellbeing of offenders are well documented;

WHEREAS the Correctional Investigator has noted that the overuse of solitary confinement impacts Aboriginal offenders particularly harshly;

WHEREAS there are often alternatives to the use of solitary confinement in correctional institution settings;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge the federal, provincial and territorial governments to adopt or amend legislation and policies to clearly restrict and regulate the use of solitary confinement, administrative segregation, disciplinary segregation and other forms of separate and isolated confinement in Canadian correctional institutions and create effective enforcement mechanisms to ensure those restrictions are consistently followed throughout the country.

ATTENDU QUE les effets débilissants de l'isolement cellulaire à court et à long terme sur le bien-être des contrevenants sont bien documentés;

ATTENDU QUE l'enquêteur correctionnel a souligné que le recours abusif à l'isolement cellulaire a des répercussions particulièrement graves sur les contrevenants autochtones;

ATTENDU QU'il existe souvent des solutions de rechange à l'isolement cellulaire dans le contexte des établissements correctionnels;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à adopter ou modifier les lois et politiques, afin de réglementer et de restreindre clairement l'isolement cellulaire l'isolement préventif, l'isolement disciplinaire et les autres types de détention isolée dans les établissements correctionnels canadiens et de créer des mécanismes efficaces d'exécution de la loi pour faire en sorte que ces restrictions soient respectées de façon uniforme partout au pays.